



Préavis municipal N° 2026- 05 : Demande de crédit pour la rénovation du collège de Martherenges

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Julien Crisinel, Steve Tornay et Daniel Kalina, s'est réunie le jeudi 04 juin en présence de Mme Nathalie Jatton, Municipale en charge du dossier, M. Yves-Alain Bigler, municipal et Mme Joëlle Février, architecte.

Le dossier nous a été présenté en détail par Mme Nathalie Jatton. Il a notamment été relevé que le maintien de la salle de Martherenges était un point faisant partie de la convention de fusion. Le maintien de l'appartement existant n'a pas fait débat. Les plans provisoires ont été présentés et répondent aux standards actuels d'un appartement de cette dimension. La salle d'eau sera complètement refaite et déplacée, tout comme la cuisine afin de rendre la circulation dans l'appartement plus aisée et permettra le dégagement d'un hall d'entrée.

La pertinence du maintien du congélateur communal a été discutée, il en ressort les éléments suivants :

- Au jour de la séance, l'entier des cases du congélateur de Martherenges sont louées.
- Une liste d'attente est ouverte car la demande dépasse la disponibilité sur la commune.
- La place libérée en cas de suppression du congélateur ne permettrait pas de créer une pièce supplémentaire du fait des dimensions des murs soutenant la structure. De plus, l'accès via le perron et les escaliers ne permettrait pas d'en faire un lieu de stockage de matériel plus grand

A cela s'ajoute les éléments suivants.

- L'amélioration de l'enveloppe du congélateur qui permettra une meilleure efficacité énergétique
- L'amélioration du système de froid et son renouvellement diminuant les coûts d'exploitation

L'ajout des panneaux photovoltaïques, la mise en place d'une PAC et l'isolation du bâtiment permettront également de diminuer les frais énergies.

Nous relevons également que l'isolation complémentaire se fera à l'intérieur du bâtiment. Celui-ci étant en classe 3, une isolation extérieure ne serait pas possible.

Les représentants de la municipalité et Mme Février ont répondu de manière claire et précise à toutes les questions que nous avons eues.

Conclusion :

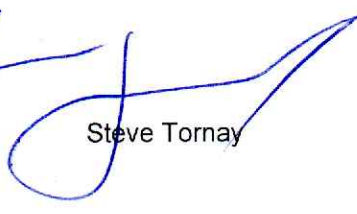
Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis 2026-05 tel que présenté

Martherenges, le 04 juin 2026



Daniel Kalina



Steve Tornay



Julien Crisinel (rapporteur)